

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES APS

<b>Durée de la formation :</b>	27 heures Si le stagiaire est titulaire d'une formation valide de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) au moment du stage.
<b>Objectifs :</b>	Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité
<b>Obligations Réglementaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Art. 1er. – Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences mentionné à l'article R. 625-8 et nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle.</li> <li>● Art. 2. – Sous réserve des dispositions particulières fixées par le présent arrêté, les prestataires de formation appliquent les dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2016 susvisé pour la dispense du stage. Les sessions des stages de maintien et d'actualisation des compétences ne peuvent pas comporter plus de douze stagiaires. Le modèle d'attestation du suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences prévue par l'article R. 612-17 est publié sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité. Dans un délai de quinze jours avant le début de chaque session, le responsable du stage informe le Conseil national des activités privées de sécurité de la date et du lieu où se déroule le stage.</li> <li>● Art. 3. – L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.</li> <li>● Art. 4. – I. – Pour les activités mentionnées au 1o de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure, consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnés à l'article 6 de l'arrêté du 3 août 2007 susvisé, la durée et le contenu du stage de maintien et d'actualisation des compétences sont fixés comme suit :</li> </ul>
<b>Vérification des acquis:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fiche d'évaluation QCM ou Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique</li> <li>● Fiche d'évaluation pratique pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique</li> </ul>
<b>Qualité des intervenants :</b>	2 années d'expérience en Sécurité + attestation de formation en pédagogie ou 2 années de formation en sécurité publique ou privée et CQP APS et selon les UV attestation complémentaire
<b>Sanction :</b>	Attestation délivrée par le Centre de formation
<b>Pré requis :</b>	Etre titulaire de la carte professionnelle
<b>Moyens pédagogique et méthodes :</b>	Diaporama ; vidéo ; ordinateurs avec liaison internet pour QCU et examen, matériel de simulation (armes factices, PC sécurité avec SSI, bac à feu éco, extincteurs, vidéosurveillance, main courante informatique,...) Apports théoriques, mise en situation pratique,
<b>Responsable pédagogique :</b>	Monsieur Michel SAILLANT
<b>Horaires d'accès et délais d'accès :</b>	Du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00 24 heures avant le début de la formation

Tarif :

Nous consulter ou joint

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE, 4 heures

Connaître :

- les évolutions récentes du livre VI
- le code de déontologie
- le principe d'exercice exclusif
- les conditions de détention et d'usage des armes
- les obligations relatives au port des uniformes et des insignes
- la non-confusion avec un service public
- les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir
- les articles 53 et 73 du code de procédure pénale
- la non-assistance à personne en danger
- l'omission d'empêcher un crime ou un délit
- les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété
- le secret professionnel

### CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE, 3 heures

Connaître : les principes de la république Française

- les principes de la république Française notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine
- les symboles de la République ( devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû
- l'Etat de droit et le respect de l'ordre public

### COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES, 7 heures (3heures 30 dont 2 heures de pratique)

**Gérer les conflits :**

**Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits.**

Savoir :

- traiter une agression verbale
- gérer ses émotions
- adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.)

**Maîtriser les mesures d'inspection- filtrage**

Connaître :

- le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages
- les modalités d'agrément
- les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions

Maîtriser les techniques :

- d'inspection visuelle des bagages
- de la palpation

pointbleu  
FORMATION

## **COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES, 13 heures**

### **Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes**

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme : Durée 1h30

- définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat)
- les différents types de terrorisme (Vigipirate)
- historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques)
- méthodologie du terrorisme
- motivation du terrorisme

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- attentats aveugles
- attentats suicides
- prises d'otages et exécution
- attaques avec armes de guerre

Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :

- la menace de produits et matières nucléaires
- radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E)
- la menace informatique

### **Connaître les niveaux de risque associés**

Comprendre le niveau de risque en France : 1 heure

- rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre

Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :

- processus de raisonnement
- sites sensibles, population ciblée

### **Connaître les différents matériels terroristes**

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes : 1 heure

- armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice
- les différents explosifs (solide, liquide, vrac)
- les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif)
- sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel

### **Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes**

Savoir cultiver son comportement : 1 heure

Savoir combattre les habitudes et les routines :

- être attentif, vigilant et dissuasif
- respecter les procédures

Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme.

### **Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes**

- Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects
- Reconnaître les comportements suspects (le profiling)
- Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)
- Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations

### **Savoir entretenir sa culture de la sécurité**

- Savoir utiliser le retour d'expériences
- Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité
- Savoir s'informer

### **Se protéger soi-même**

Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) : 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique

- actes réflexes
- courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique

### **Protéger**

Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

### **Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention 2 heures dont 1 heure de mise en pratique**

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :

- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes)
- Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance)

Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

### **Faciliter l'intervention des forces de l'ordre**

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

- attitudes et comportements
- à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur
- connaître les missions du centre opérationnel de police (COP)

Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :

- être un citoyen sensibilisé

### **Sécuriser une zone**

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- dans l'urgence et post-attentat
- contrôle des accès
- attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé
- prendre en considération le risque de sur- attentat

### **Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger**

Connaître :

- les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies)
- les blessures par explosions (notions : blast et projectiles)

**Notions de secourisme « tactique »** 1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique

Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosion (s).

Présentations visuelles :

Pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation. Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :

- la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable
- réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée

**Alerter les secours** 30 minutes

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours

